

# A CAPELLA !

## LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA CHAPELLE BÂTON – N°9

### EDITO

#### LE MOT DU MAIRE

Faisons d'une contrainte notre force !

Difficile de parler de sobriété quand, dans notre ruralité, depuis des années, ce mot fait partie de notre quotidien. Depuis longtemps, nous avons appris à faire sans soin, sans connexion, sans culture ...

Bref, l'extinction des « chandelles » ne nous effraie pas. Et si des coupures ponctuelles devaient avoir lieu... On s'organisera !

Alors, dans un environnement tout électrique, dans un temps très court, l'équipe municipale veille au grain. Faire de notre commune la clef de notre indépendance énergétique, pour que cette dernière nous assure l'électricité nécessaire à notre quotidien dans un contexte décarboné mais aussi, nous permette de financer des projets assurant l'attractivité de notre commune.

C'est dans ce contexte, que notre commune participe avec le groupe SOLVEO, à une démarche collaborative qui permettra de rentrer au capital de la société de projet éolien. Si la société obtient une autorisation, c'est alors à la production d'électricité que notre commune serait associée.

Aujourd'hui, un comité de pilotage composé d'élus et de salariés du groupe SOLVEO prépare une collaboration future qui permettrait à la commune de devenir actrice grâce à sa participation au capital de la société.

J'imagine que certains vont se poser la question : combien ça va nous rapporter ?

Je répondrai alors : que voulez-vous que nous construisions sur notre territoire ?

L'heure viendra où, face aux annonces d'une dotation financière faite aux communes diminuées, nous nous féliciterons d'avoir fait le choix d'avoir anticipé ces menaces.

Croyez-moi, il faut prendre ce virage et imaginer que le lotissement du bourg, toujours vide à ce jour, devienne un pôle communal où, jeunes, familles et anciens cohabitent sereinement selon leurs attentes respectives.

L'utopie n'existe pas là où on se retrouve les manches sans peur du changement.

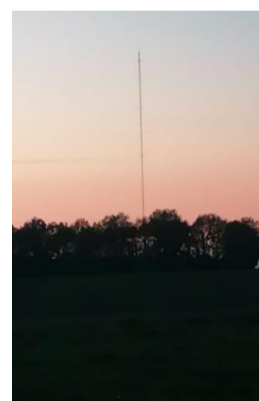
### Les antennes à Chapelle



Elle est enfin installée et branchée. Nous ne désespérons pas que sa connexion voit le jour avant la fin de l'année...

Une deuxième antenne :

Vous l'avez certainement remarqué. Un mât de mesure a été installé par la société SOLVEO afin de faire un diagnostic environnemental.



DANS CE NUMERO (PAGE 3)

COMMÉMORATION  
DU 11 NOVEMBRE

LA CHAPELLOISE

AGENT TECHNIQUE

VŒUX DU MAIRE

## LA COMMUNE

## L'actualité de La Chapelle-Bâton

## Délibérations du Conseil municipal

Délibérations prises lors des trois derniers conseils

Dans le cadre de la prise de participation de la commune au capital de la société de projet qui portera le projet éolien sur son territoire, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les éléments suivants :

- Approuver le principe de prise de participation de la commune au capital de la société de projet Projet Eolien LA CHAPELLE-BATON
- Autorise Monsieur le Maire :
  - o A souscrire à la participation au capital de la société de Projet de LA CHAPELLE-BATON à hauteur de % du capital, soit 250€
  - o A payer le montant de 250€ sur les crédits inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2022
  - o A signer les statuts de la société de projet « Projet éolien LA CHAPELLE-BATON »

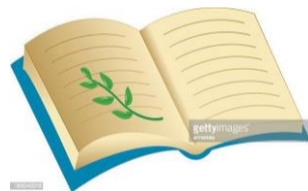
Les parties prenantes au projet faisant partie du conseil municipal se sont retirées en amont de la délibération. (Nombre de votant : 6 ; pour : à l'unanimité)

Suite aux travaux qui vont être entrepris sur la façade du bâtiment abritant l'ancienne cantine scolaire, transformation d'une fenêtre en porte. Monsieur le Maire présente 2 devis. Le premier pour une porte 2 battants en PVC : 4 776€ TTC et le second pour une porte en aluminium : 6 100€ TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour la porte en PVC.

## État civil

Naissances :

CHAVIGNEAU Talia - avril

Décès :

ARTUS Dominique – mai

BUGEON Adrien – mai

GONNORD Jeanine – janvier

LANDREAU Jean-Claude – octobre

## HISTOIRE - PATRIMOINE

## Notre Histoire...

Nous avons besoin de vous pour alimenter cette rubrique. Aujourd'hui, nous a été transmise la photo de l'ancienne boulangerie situé Rue des Grands Chênes. Vous souhaitez enrichir notre base de document ou photos de la Chapelle-Bâton Bourg et ses lieux-dits, n'hésitez pas à nous les faire parvenir par mail à : [a.capella86250@gmail.com](mailto:a.capella86250@gmail.com) ou les déposer à la Mairie, où nous en ferons des copies.



CHAPELLE-BATON (Vienne) — Boulangerie Nouvel

COBBIER IMP. MALON

Photo fournie par M et Mme PORTER

## DIVERS

## En Bref !

**OUVERTURE DE LA MAIRIE**

La mairie est ouverte :

Lundi de 15h à 18h

Mardi de 15h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 15h à 18h

Vendredi de 15h à 17h

Les permanences du maire et des adjoints seront organisées sur rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie.

**POINT INFOS****Fermeture Mairie**

La Mairie sera fermée du mercredi 21 décembre 2022 au 02 janvier 2023.

**Grippe aviaire**

La grippe aviaire fait son retour en France.

Le ministère de l'agriculture demande aux particuliers de confiner leurs volailles ou mettre en place des filets de protection et d'exercer une surveillance quotidienne de leurs animaux.

**Sécheresse : Restrictions d'eau**

Les restrictions restent toujours en vigueur jusqu'au 31/12/2022. Au vu des modifications régulières des restrictions, vous pouvez vous référer à l'arrêté affiché en Mairie.

**Pour contacter la Mairie****Adresse :**

2 rue Capella 86250 La Chapelle-Bâton

**Téléphone : 05.49.87.11.58.**

**Adresse mail :**

la-chapelle-baton@departement86.fr

**INTERCOMMUNALITÉ ET COMMUNE*****L'actualité du Civraisien en Poitou***

Le Codev est une instance participative mise en place dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants telles que les métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomérations, et les communautés de communes. En dessous de ce seuil, les intercommunalités ont la possibilité de créer un conseil de développement.

C'est une forme de démocratie intercommunale sollicitant les habitants, un laboratoire d'idées, un espace de dialogue !

Le Conseil de Développement est une instance consultative saisie par les élus du Conseil Communautaire sur :

- Le projet de territoire élaboré par les élus du Conseil Communautaire
- Les documents de prospective et de planification
- La conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable
- Toute autre question relative au périmètre de l'intercommunalité, notamment dans un premier temps sur la Convention Territoriale Globale (CTG) et le Contrat Local de Santé (CLS)

L'objectif du Conseil de Développement est donc de générer de l'ingénierie territoriale pour participer au développement local du Civraisien en Poitou !

Le Conseil de Développement est fixé au nombre de 28 représentants de la société civile.

Tous les habitants du Civraisien en Poitou (sauf les élus communautaires) âgés d'au moins 18 ans, étant actifs dans au moins l'une des 7 sections précédemment citées, que ce soit par le biais de leur activité professionnelle ou personnelle, peuvent candidater.

Tous les habitants qui souhaitent collaborer au développement local, échanger des idées originales, s'engager dans la vie citoyenne, peuvent candidater.

***Marché de Noël*****DÉCOUVREZ DANS LA COMMUNE****COMMÉMORATION  
DU 11 NOVEMBRE**

La commémoration a eu lieu en présence de Monsieur le Maire, des adjoints et des anciens d'AFN entourés de plusieurs personnes.

Un moment de convivialité autour d'un vin d'honneur a ensuite été offert par la municipalité.

**LA CHAPELLOISE**

Grâce à vos nombreux votes, le nom retenu pour la salle des fêtes est :

La Chapelloise

Une inauguration en bonne et due forme se fera lors des vœux du Maire en 2023.

**AGENT TECHNIQUE**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le contrat de notre agent technique Pascal évolue. En effet, ce dernier travaillera à temps plein.

**VŒUX DU MAIRE**

Les Vœux de Maire pour cette nouvelle année se dérouleront :

**le samedi 28 janvier  
à 16h à la salle des fêtes.**

Publication de la Mairie de la Chapelle-Bâton  
Directeur de la publication : Jean-Michel MERCIER (Maire)  
Directrice de la rédaction : Ophélie PASQUET (Conseillère municipale)

Réalisation : Commission communication du Conseil municipal  
Crédits photos : Pascale / Ophélie / Jean-Michel  
Impression : Mairie  
Distribution : élus de la commune

**APE LES CHATAIGNIERS**

« Grâce aux animations de l'année 2021-2022, l'APE a pu financer les projets des deux écoles :

- l'inscription USEP (L'Union sportive de l'enseignement du premier degré) ;
- la sortie de fin d'année scolaire à Lathus ;
- les transports pour le cinéma et différentes sorties (Charroux, Poitiers)

et pour les enfants :

- les livres et chocolats de Noël et de Pâques ;
- calculatrices pour les CM2.

Cette année, le nouveau bureau a programmé les animations suivantes :

- vente de bourriches d'huîtres ;
- marché de Noël le samedi 3 décembre 2022 à Saint-Romain ;
- tombola ;
- vente de saucissons ;
- randonnée au printemps à La Chapelle-Bâton ;
- marché de printemps, vide-greniers, randonnée et course de caisses à savon le 1er mai 2023 à Payroux ;
- fête de fin d'année avec une kermesse en juin 2023 à Joussé.



Les Châtaigniers

R.P.I  
La Chapelle Bâton  
Joussé  
Payroux  
Saint Romain

Elles vont aider à financer les transports pour les différentes sorties scolaires (cinéma, spectacle, visites, inscription Usep, sortie de fin d'année scolaire) ainsi que l'achat de calculatrices pour les CM2.

Pour la course de caisse à savons du 1er mai 2023, nous sommes à la recherche d'équipes souhaitant y participer.

Merci d'envoyer un mail à :

ape.leschataigniers86@gmail.com pour vous pré-inscrire et prendre connaissance du cahier des charges pour construire la caisse à savon. »

**ENERGIE ET RISQUES DE COUPURE D'EAU**

« Les coupures d'électricité, annoncées cet hiver pour faire face aux difficultés de production, auront des impacts sur votre service d'eau potable. Nos pompes, situées sur le réseau d'eau potable et dans les usines pourraient se retrouver à l'arrêt, provoquant une baisse de pression, voire l'arrêt du service de distribution en eau le temps des délestages, sur des tranches horaires de deux heures au maximum, le matin entre 8h et 13h et le soir entre 18h et 20h.

Concrètement, des abonnés pourraient avoir de l'électricité chez eux mais se voir privés d'eau potable du fait de l'arrêt de pompes à proximité, alimentées par une autre ligne électrique. Et à l'inverse, d'autres abonnés pourraient avoir de l'eau mais plus d'électricité. »

Source : site internet « Eaux de Vienne » : <https://www.eauxdevienne.fr/actualites/energie-et-risques-de-coupure-deau-%e2%9a%a0%ef%b8%8f/>

**LE NOËL DE NOS AÎNÉS**

Suite à invitation pour le repas de Noël du 18 décembre, de nombreux aînés ont décliné l'invitation (santé, âge...). Afin de ne pas les oublier, les élus vont apporter à chaque habitant de plus de 70 ans un colis de produits locaux provenant du magasin Gargouil à Charroux.